




# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,**

En date du 17 décembre 2013, lors de la séance spéciale, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 108-2013 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2014 et les conditions de leur perception.

Le règlement est disponible au bureau municipal, 806, rang de la Rivière Sud, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille treize.


  
Sherron Kollar,  
Directrice générale

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le *jeudi 19 décembre 2013*.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2013.

  
Sherron Kollar,  
Directrice générale